

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 27 janvier 2026

vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Christophe VIDAL

**Présents :** Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

**Absents:** Lylian JUDON

**Date de convocation :** 20 janvier 2026

**Date d'affichage de la convocation:** 20 janvier 2026

**Nombre de conseillers :** 13

**Nombre de présents :** 12

**Votants :** 12

**Secrétaire de séance :** Benoit ALINC

**DE 2026 007**

### OBJET DE LA DELIBERATION

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION « RESIDENCE LA PLANEZE » AVEC SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de convention de mise à disposition et de gestions des locaux « Résidence le Planèze » avec Saint-Flour Communauté.

La présente convention a pour objet :

- définir les conditions et modalités selon lesquelles la commune met à disposition de l'EPCI les locaux de la maison de santé pluridisciplinaire,
- déterminer les droits et obligations réciproques des parties.

La commune met à disposition de l'EPCI les locaux situés au rez-de-chaussée et une partie du premier étage de l'immeuble sis 2 place du 8 mai 1945, cadastrés ZS 137, afin d'y exploiter une maison de santé pluridisciplinaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide d'accepter et de valider le projet de convention de mise à disposition et de gestion de locaux entre Saint-Flour Communauté et la commune de Valuéjols et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 27 janvier 2026